



## MINISTRE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

\*\*\*\*\*

### APPEL A PROJETS N°02/MEH/2023

#### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

#### PROJET DE CONSTRUCTION DE CENTRALE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE A PARTIR DE SOURCES RENOUVELABLES, DE PETITES AUX MOYENNES PUISSANCES A RACCORDER AU RÉSEAU PUBLIC RIA (RÉSEAU INTERCONNECTÉ D'ANTANANARIVO ET DES FUTURES PROJETS D'INTERCONNEXION (RING VAKINANKARATRA 90Kv et PRIRTEM))

- 1) Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Emergence de Madagascar, le Gouvernement de la République de Madagascar, à travers le Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEH), engage actuellement le développement des infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie électrique afin d'assurer une Energie durable pour tous : « Velirano n°2 ».
- 2) Vu les projets d'Appels d'Offres pour fournir les services de :
  - « travaux de construction de la boucle et de renforcement du Réseau Interconnecté d'Antananarivo (RIA) en 90 kV : Ring TANA 90 kV » ;
  - « travaux d'interconnexion en 220 kV d'Antananarivo et de Toamasina – PRIRTEM I » ;
  - « travaux d'interconnexion en 220 kV de Behenjy et de Vinaninkarena – PRIRTEM II » ainsi que
  - « travaux d'interconnexion en 90 kV de Vinaninkarena et de Mandoto – Ring VAKINANKARATRA 90kV»

Le présent Appel à Projets entre dans cadre du Programme Emergence de Madagascar et est compatible avec les lignes directrices de la Politique Générale de l'Etat en matière d'énergie électrique.

Il s'aligne également au Plan de Développement à Moindre Coût qui soulève l'intérêt du développement du solaire à court terme permettant d'éviter la mise en service de nouveaux groupes thermiques diesel avant la disponibilité des projets hydroélectriques structurants.

- 3) Dans le cadre de ce projet, il est prévu de construire des centrales de production d'énergie électrique en injection au niveau des postes de la future ligne d'interconnexion 220 kV Antananarivo – Toamasina (PRIRTEM I), des postes de la future ligne d'interconnexion 220 kV Behenjy– Vinaninkarena (PRIRTEM II) et des postes du futur Ring Vakinankaratra 90 kV et, en vue de renforcer la capacité de production desservant le RIA et les futurs réseaux interconnectés.
- 4) Dans ce contexte, les firmes et/ou les opérateurs, publics ou privés, seuls ou réunis en consortium (c'est-à-dire un groupement permanent, ou un groupement créé aux fins d'un appel d'offres spécifique qui s'engagent à se constituer en une société de droit malagasy une fois sa candidature retenue à l'issue de la présente procédures d'Appel à Projets) qui souhaitent investir dans le secteur, sans exiger ni avoir besoin de garantie financière de l'Etat pour pouvoir commencer les études et travaux, sont invités à soumettre des lettres d'intérêt pour le projet de construction de centrales de production électrique en injection au niveau des postes de la future ligne d'interconnexion 220 kV Antananarivo – Toamasina (PRIRTEM I), des postes de la future ligne d'interconnexion 220 kV Behenjy– Vinaninkarena (PRIRTEM II) et des postes du futur Ring Vakinankaratra 90 kV, en choisissant une technologie basée sur les énergies renouvelables, qu'ils considèrent la plus appropriée ou la plus efficace, pour le renforcement de la capacité de production du RIA et des futurs réseaux interconnectés.
- 5) Les objectifs du projet sont :
  - Une injection partielle de la production au niveau des réseaux existants 1<sup>er</sup> trimestre 2024 ;

- Une injection de la production au niveau des postes du futur PRIRTEM I, PRIRTEM II et Ring VAKINANKARATRA, à terme ;
  - Une disponibilité optimale des Installations ;
  - Un prix de vente de l'électricité permettant le redressement de l'équilibre financier de la JIRAMA;
  - Une capacité de la centrale à fournir un service continu en demande de pointe.
- 6) Les périmètres concernés par le projet sont définis au niveau du RIA et des futurs projets d'interconnexion PRIRTEM I, PRIRTEM II et Ring VAKINANKARATRA :

Lot 1 : Mandoto, District de Mandoto, Région Vakinankaratra, à injecter à la sous-station Mandoto du projet Ring VAKINANKARATRA 90kV,

Lot 2 : Ambinanintelo Ibity, District Antsirabe II, Région Vakinankaratra ; à injecter à la sous-station Vinaninkarena du projet PRIRTEM II

Lot 3 : Moramanga, District de Moramanga, axe RN44 vers Ambatondrazaka, Région Alaotra Mangoro, à injecter à la sous-station MORAMANGA du projet PRIRTEM I.

- 7) Les firmes ou les consortiums intéressés devront répondre aux critères suivants :
- Avoir des expériences concluantes en ingénierie, dans la conduite de travaux de construction et d'exploitation d'installation de production d'énergies renouvelables ;
  - Disposer de capacités financières suffisantes et d'expériences concluantes dans la mobilisation de financements ;
  - Capable de fonctionner sans garantie de financement ni d'avance de paiement de la part de l'Etat et de la JIRAMA
  - Pouvoir démontrer leur intégrité financière vis-à-vis de l'Etat.

- 8) La langue de travail est le **FRANÇAIS** et l'ensemble des dossiers d'expression d'intérêt, rédigé et/ou traduit en **FRANÇAIS**, doivent comprendre :

- i. Le Formulaire de candidature AMI : lettre de Manifestation d'Intérêt et ses annexes :
  - Annexe 1 : Références techniques et compétences des soumissionnaires dans le secteur ;
  - Annexe 2 : Déclaration du soumissionnaire dûment remplie dans son intégralité ;
- ii. PJ 1 : Présentation de la firme ou du consortium ;
- iii. PJ 2 : Organigramme de la firme ou du consortium dans le cadre du projet ;
- iv. PJ 3 : Liste du personnel affecté au projet avec leur poste respectif (au minimum un chef de projet, un expert technique et un expert financier) ;
- v. PJ 4 : CV courts (2 pages maximum) du personnel clé dédié au projet (seules les deux premières pages des CV seront considérés dans le cas de CV de plus de 2 pages) ;
- vi. PJ 5 : Etats financiers (bilans, compte de résultats, tableau de flux de trésorerie et variation des capitaux) des trois (03) dernières années seulement en Euro ou en USD ou en Ariary (en cas de Consortium, états financiers de chaque entreprise) certifiés par un commissaire au compte ou une entité indépendante équivalente ;
- vii. PJ 6 : Formulaire d'aide pour l'élaboration de critère d'évaluation des Etats Financiers.

- 9) Ces Annexes et PJ sont à demander gratuitement à la Direction de l'Emergence Energétique, MEH Ampandrianomby, ou par email à [dee@meh.mg](mailto:dee@meh.mg) copie [ravakatatamo@yahoo.fr](mailto:ravakatatamo@yahoo.fr)

- 10) Les dossiers de manifestation d'intérêt par Lot, doivent être fournis sous les formats suivants :

- En version papier en cinq (05) exemplaires dont un original et quatre (04) copies ;
- En version numérique sur clé USB ;

et doivent être déposés, sous pli fermé, à l'adresse « **Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures, Rue Farafaty Ampandrianomby, BP 896, Antananarivo 101 – Bureau du Secrétariat de la Direction Générale de l'Energie et des Hydrocarbures** » au plus tard le **03 MAI 2023** à dix heures, avec la mention « **Appel à Manifestation d'Intérêt – Appel à Projets n°02/MEH/2023 – Lot n° [•]** »

Les firmes ou consortium intéressés peuvent se manifester pour un ou plusieurs lots.  
Si c'est pour plusieurs lots, ils doivent présenter un dossier de manifestation d'intérêt par Lot.

Les dossiers de Manifestation d'Intérêt seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent y assister.

Les dossiers arrivés hors délai, incomplets ou rédigés dans une langue autre que le **FRANÇAIS** (tous dossiers administratifs, certification, états financiers, ..., dans une autre langue devront être traduits en FRANÇAIS) ne seront pas recevables.

- 11) La présélection des firmes se fera sur la base des expériences similaires et de celles de son personnel ainsi que sur sa capacité technique et financière à développer le projet selon les critères définis dans la grille d'évaluation des Manifestations d'Intérêt.
- 12) Les intéressés sont priés de noter que cette annonce ne constitue pas une demande de propositions. Après examen des lettres d'intérêt, l'Autorité Concédante invitera les firmes ou consortium présélectionnés à soumettre des propositions, pour évaluation, dans le cadre de l'Appel à Projets.

Fait à Antananarivo le - 3 APR 2023.

